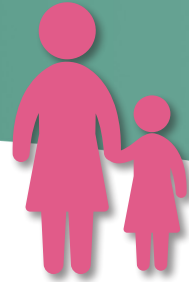




COVID-19 | ACCUEIL DES ENFANTS

AVIS AUX PARENTS

– Le 2 avril 2021 –



Madame, Monsieur, chers parents,

Face à l'ampleur de la troisième vague de l'épidémie de covid-19, le Président de la République s'est résolu à fermer les écoles, centres de loisirs et crèches pendant trois semaines.

La propagation des variants rendait nécessaire cette décision. Aucun territoire, aucune ville n'est épargnée et ce malgré tous nos efforts pour limiter les risques de transmission du virus.

Je pense évidemment aux familles, aux salariés et à l'éducation de nos enfants. Cette situation est une contrainte de plus. D'autres choix auraient pu être réalisés en début d'année pour éviter, ou tout du moins considérablement limiter une telle propagation du virus. Je pense notamment à la levée des brevets des vaccins. Cette crise ré-interroge ce qui doit faire partie des biens communs. Mais le temps n'est pas au bilan, mais bien à la gestion de cette pandémie.

Une fois encore, nous allons affronter cette nouvelle étape de l'épidémie, laquelle, je l'espère, sera la dernière grâce à la vaccination. Quoiqu'il en soit, soyez assurés que la municipalité et ses agents seront au rendez-vous pour répondre, une fois de plus, à l'urgence et garantir la continuité du service public.

Dès le mardi 6 avril, nous réactiverons nos dispositifs d'accueil prioritaires mis en œuvre lors du premier confinement : tous les enfants des personnels de secours, de sécurité et de santé, qu'ils soient scolarisés en maternelle ou en élémentaire, seront accueillis dans les écoles maternelle et élémentaire Paul-Langevin. Il en sera de même pour la journée du mercredi.

Pendant les vacances scolaires, les enfants concernés de maternelle seront accueillis au centre de loisirs Paul-Langevin, et les élémentaires au centre de loisirs La Ferme. Nous faisons aussi le choix, comme l'an passé, de maintenir la pause méridienne pour ces enfants « prioritaires ».

S'agissant des surveillants pénitentiaires, la ville s'investit pour être à leurs côtés dans les conditions identiques à celle de l'année passée. Un travail va être engagé avec la direction de la maison d'arrêt pour définir la liste des agents prioritaires, dans les mêmes conditions que lors du premier confinement de mars 2020.

Vous trouverez au dos de ce courrier, les modalités précises de l'accueil exceptionnel réservé aux enfants des personnels prioritaires.

Vous pouvez compter sur notre détermination à vous accompagner dans cette période difficile.

Avec tout mon dévouement,

Olivier Corzani, Maire de Fleury-Mérogis

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES

QUI? QUAND? OÙ? COMMENT?

Les enfants des personnels prioritaires, c'est-à-dire ceux dont les parents travaillent en milieu médical, de sécurité et de secours. Ce dispositif est élargi à Fleury-Mérogis pour les enfants du personnel pénitentiaire réquisitionné à la maison d'arrêt.

Semaine scolaire du mardi 6 au vendredi 9 avril:

- Les enfants des personnels prioritaires qui fréquentent les écoles maternelles de Fleury-Mérogis seront tous accueillis à la maternelle Langevin.
- Les enfants des personnels prioritaires qui fréquentent les écoles élémentaires de Fleury-Mérogis seront accueillis à l'élémentaire Langevin.

APPS le matin à partir de 7h15;
Pause méridienne de 11h30 à 13h30;
APPS le soir après l'école jusqu'à 19h30;
Mercredi de 7h15 à 19h30.

Vacances scolaires du lundi 12 au vendredi 23 avril:

Les enfants des personnels prioritaires, inscrits ou non en centre de loisirs seront accueillis:

- Au centre de loisirs maternelle Langevin de 7h15 à 19h30;
- Au centre de loisirs élémentaire La Ferme de 7h15 à 19h30.

Présentation obligatoire d'un justificatif employeur, précisant:

Nom et prénom du parent;
Nom ou raison sociale, adresse, de l'employeur;
Motif et durée (jours, horaires) des missions justifiant le caractère prioritaire de la personne.

Tous les accueils seront facturés selon les tarifs qui s'appliquent habituellement.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le centre de loisirs La Ferme au **01 69 46 72 86** ou le **01 69 46 72 87** ou par mail: **c.loisirs2@mairie-fleury-merogis.fr**